



Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ

Contrôle de branchement au réseau d'assainissement collectif

*Vérifier nos branchements,
c'est agir pour l'environnement*



*Pour protéger la qualité de nos cours d'eau,
nos eaux usées doivent être correctement
collectées et traitées.*

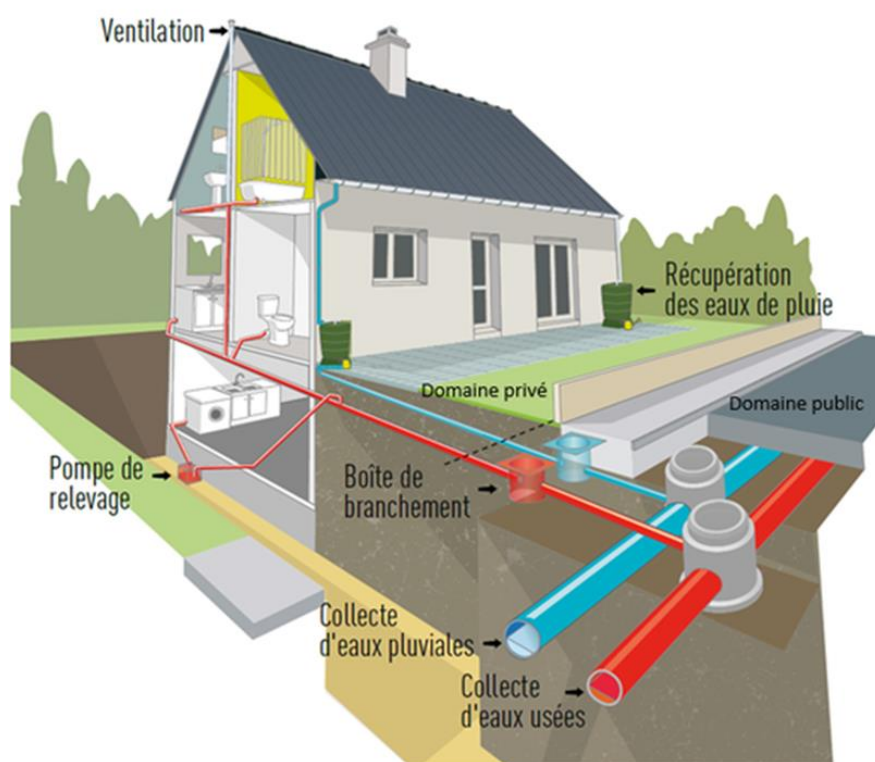
Charlieu Belmont communauté est le gestionnaire des réseaux d'assainissement collectif à compter du 01/01/2025. Nos communes sont toujours gestionnaires des réseaux d'eaux pluviales.

Les réseaux séparatifs

Une canalisation dirige les eaux usées (eaux des toilettes, des salles de bain, des cuisines, ...) vers une station d'épuration où elles sont dépolluées avant d'être restituées au milieu naturel (rivières).

Votre bien peut être raccordé à une seconde canalisation qui guide les eaux de pluie (eaux des toitures, drainages, ...) directement vers le milieu naturel.

En cas d'erreur de branchement, les eaux usées peuvent se retrouver directement dans l'environnement naturel sans avoir été préalablement dépolluées.



Les réseaux unitaires

Toutes les eaux passent par la station d'épuration. Lors des fortes pluies, il y a des risques de saturation des réseaux et des outils de traitement. Ce type de réseau tend à disparaître à la faveur des campagnes de renouvellement. La déconnexion des eaux de pluies est recommandée avec gestion à la parcelle.

Quand contrôler les branchements ?

Le règlement de service adopté par Charlieu Belmont Communauté en vigueur depuis le 01/01/2025 prévoit l'obligation des contrôles de branchement en cas de création d'un branchement neuf ou de vente d'un bien.

Modalités des contrôles de branchements

Le contrôle des branchements est effectué par un prestataire missionné par Charlieu Belmont Communauté. Le coût du contrôle est déterminé annuellement (180.00 € HT pour 2025 à la charge du demandeur du contrôle).

Nouveaux branchements :

- ✓ Pour les travaux sur la partie publique, prendre contact avec Charlieu Belmont Communauté pour obtenir un accord de raccordement et un devis dès l'obtention du permis de construire.
- ✓ Pour la partie privée, vous devrez faire contrôler vos évacuations tranchées ouvertes pour obtenir l'accord de déversement.

Vente d'un bien : prendre contact avec Charlieu Belmont Communauté dès la mise en vente du bien ou dès la signature du compromis de vente. Le contrôle est valable 3 ans.

Pensez à anticiper vos demandes pour ne pas être bloqué !

Le contrôle de branchement : déroulement et implication

Pour effectuer le contrôle, le diagnostiqueur doit pouvoir accéder à l'ensemble du bien : il a besoin de faire fonctionner chaque évacuation d'eau. Les regards extérieurs doivent également être dégagés et accessibles.

Le contrôle de branchement est valable 3 ans.

En cas de non-conformité à la vente, l'acheteur a 2 ans pour effectuer les travaux nécessaires.


Prendre rendez-vous

Pour solliciter un raccordement ou un branchement, il suffit de remplir les formulaires disponibles sur :

<https://www.charlieubelmont.com/>

- Climat Environnement
- Assainissement
- Assainissement collectif

et de les envoyer par mail à contact@charlieubelmont.com via les formulaires suivants :



Demande de contrôle de branchement au réseau d'assainissement collectif en cas de vente

Ce contrôle est réalisé par un prestataire missionné par Charlieu Belmont Communauté. Le tarif de ce contrôle est voté par CBC et révisable annuellement.

Le règlement du service d'assainissement collectif est consultable sur <https://www.charlieubelmont.com/>

À renvoyer à : Charlieu Belmont Communauté – Service assainissement collectif – 9, place de la Bouverie – BP63 – 42190 CHARLIEU ou par mail à contact@charlieubelmont.com

Motif de la demande

Vente Rénovation Mise en conformité Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

N° de la demande d'urbanisme : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Propriétaire

NOM Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Courriel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Propriété à contrôler

Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

CP + VILLE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Habitat individuel Habitat collectif Autre activité : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Personne présente sur les lieux pour permettre l'accès à la propriété :

NOM Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Notaire (en cas de vente)

NOM Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Courriel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Le demandeur certifie l'exactitude des renseignements fournis
 Le propriétaire est informé qu'il sera destinataire de la facture correspondant à la présente prestation de contrôle de conformité de branchement.

Signature :

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez l'exercer en contactant Charlieu Belmont Communauté.



Demande de branchement au réseau d'assainissement collectif

Le règlement du service d'assainissement collectif est consultable sur <https://www.charlieubelmont.com/>

À renvoyer à : Charlieu Belmont Communauté – Service assainissement collectif – 9, place de la Bouverie - 42190 CHARLIEU ou par mail à contact@charlieubelmont.com

Motif de la demande

Construction Rénovation Mise en conformité

Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

N° de la demande d'urbanisme : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Identité et coordonnées du demandeur

Vous êtes un particulier

NOM Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Courriel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Vous êtes une personne morale

Dénomination de la personne morale : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

NOM Prénom du représentant : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Type de société : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

N° de SIRET : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

N° de RC : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Courriel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Identité du propriétaire (si différent du demandeur)

NOM Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Courriel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Immeuble à raccorder

Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Habitat individuel

Habitat collectif

Autre activité : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Information sur l'immeuble à raccorder

Destination de la construction : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

ex : résidence principale, résidence secondaire, local commercial/artisanal/industriel, ...



Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ

Pierres d'histoire et Terre d'avenir

9 place de la Bouverie
BP 63 - 42190 Charlieu
Tél. : 04 77 69 03 06

www.charlieubelmont.com